Ami du Clergé 17 janvier 1929

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de prônes sur le Décalogue. — III. Obligation de la loi morale, 33.
Cinq minutes d'Evangile. — XI. *Septuagésime :* Cultiver son âme, 35.
Dans un Collège de jeunes gens. — IV. *Septuagésime :* Le prix du temps, 35. — V. *Purification :* L'obéissance, 37. — VI. *Sexagésime :* La parole de Dieu, 39.
Aux Enfants de Marie. — IX. L'égalité d'humeur, 41.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — II. Le beau May, 41. — III. S. Michel, 43.
Pour une Vêture et une Profession. — II. Vocation d'amour, 45.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

III

OBLIGATION DE LA LOI MORALE

C'est Dieu qui est l'auteur de la loi morale. C'est lui qui, à trois reprises différentes, en a promulgué le code, dans nos cœurs d'abord, ensuite sur les deux tables de pierre qu'il remit à Moïse sur le mont Sinaï, et enfin dans l'Evangile.

Mais Dieu a-t-il le droit de nous imposer cette loi ? Oui, et nous allons le montrer dans cette instruction. Nous allons voir à quel titre Dieu a le droit de nous imposer des lois, soit par lui-même, soit par d'autres, et dans quelles conditions ces lois nous obligent.

I

Dieu a le droit de nous imposer des lois en vertu de l'autorité qu'il a sur nous comme Créateur et comme auteur de notre être. Le mot *autorité* vient en effet du mot *auteur*. La première source, la source la plus naturelle, la plus légitime, la plus indiscutable de l'autorité sur un objet, c'est en effet d'en être l'auteur, de lui avoir donné l'existence. Les parents ont autorité sur leurs enfants parce qu'ils sont les auteurs de leurs jours ; l'ouvrier est le maître de l'outil qu'il vient de forger parce qu'il en est l'auteur ; l'écrivain peut disposer du livre qu'il vient de composer parce qu'il en est l'auteur.

Or Dieu est l'auteur de tout ce que nous sommes à un titre bien supérieur à celui que peuvent revendiquer les parents sur leurs enfants, l'ouvrier sur son travail, l'écrivain sur son ouvrage, c'est pourquoi il a autorité pleine et entière sur nous. Aussi rappelle-t-il cette autorité au peuple juif avant de lui donner le Décalogue : « Je suis le Seigneur ton Dieu, lui dit-il, c'est moi qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte et de la maison de servitude. » (Exode, xx, 1). Les Hébreux n'ont pas encore eu le temps d'oublier leur traversée miraculeuse de la Mer Rouge ni les prodiges qui ont accompagné leur sortie d'Egypte, mais si toutes ces preuves ne suffisaient pas à les convaincre de l'autorité de Dieu sur eux, les éclairs et les coups de tonnerre qui accompagnent la promulgation de la Loi ne laisseraient place à aucun doute.

C'est en vertu de ce pouvoir suprême que, outre la loi naturelle, Dieu, à différentes reprises, a imposé aux hommes des lois positives. Du nombre de ces dernières était la défense faite à nos premiers parents de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, tels étaient les nombreux préceptes cérémoniels ou judiciaires renfermés dans la loi de Moïse, telles sont les differentes prescriptions de Notre-Seigneur au sujet des sacrements de la Loi nouvelle.

Ces lois divines positives ont force obligatoire, à la vérité, mais elles ne sont pas, comme la loi naturelle, universelles, immuables et absolues. Ainsi en fut-il de la loi mosaïque en ce qu'elle avait de strictement positif : elle ne s'étendait pas à tous les hommes, elle a été supprimée à la venue de Notre-Seigneur ; elle n'obligeait pas les Juifs eux-mêmes en certains cas où il devenait trop difficile de l'observer. C'est la raison pour laquelle David et ses gens, pressés par la faim, mangèrent des pains de proposition réservés aux seuls prêtres ; c'est pourquoi encore les Apôtres, le jour du sabbat, cueillirent, avec l'approbation de leur Maître, des épis qu'ils froissèrent pour apaiser leur faim.

II

Dieu n'a pas seulement le droit de nous imposer des lois, il peut déléguer ce droit aux hommes. C'est ce qu'il a fait en donnant à l'autorité spirituelle le pouvoir de faire des lois ecclésiastiques et à l'autorité temporelle celui de faire des lois civiles qui nous obligent en conscience comme les lois divines elles-mêmes.

1. Il a donné jadis ce pouvoir à Moïse. Jésus-Christ l'a conféré à ses Apôtres quand il leur a dit : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel (Math., xvi, 19)... Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé (Luc, x, 16)... Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain » (Math., xviii, 17). Il est évident d'après ces expressions que l'Eglise a le pouvoir de lier les consciences par des lois, de faire des ordonnances et des règlements qu'on ne peut violer sans désobéir à Dieu. Aussi l'Eglise a-t-elle fait usage de ce pouvoir dans tous les siècles. A l'exemple des apôtres, les papes et les évêques ont pris des décisions sur tout ce qui appartient à la discipline ecclésiastique ; ils ont enjoint sous des peines plus ou moins sévères d'observer les règlements publiés par eux dans l'intérêt des âmes. C'est en vertu de ce pouvoir que l'Eglise a prescrit des jours de jeûne et d'abstinence, la sanctification des fêtes, l'assistance à la messe les dimanches, la confession annuelle et la communion pascale.

Le pouvoir de faire des lois dans l'Eglise appartient avant tout au pape en sa qualité de chef de l'Eglise universelle, au Concile général comme représentant l'Eglise entière ; ils ont l'un et l'autre le droit de porter des lois qui obligent tous les fidèles. Les évêques également régissent par des lois leurs diocèses respectifs, car « ils ont été établis par l'Esprit-Saint, dit S. Luc, pour gouverner l'Eglise de Dieu. » (Act., xx, 28).

2. Dieu a semblablement donné le pouvoir législatif à la puissance temporelle, c.-à-d. à tous ceux qui sont établis pour gouverner l'Etat dans l'ordre temporel. Ces lois ont pour but d'y maintenir l'ordre et de sauvegarder les droits respectifs des citoyens. Ces lois civiles obligent, elles aussi, en conscience. « Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, dit S. Paul, car toute puissance vient de Dieu... Celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu et s'attire la condamnation. » (Rom., xiii, 1-2).

3. Ces lois humaines, comme celles dont nous avons parlé plus haut, diffèrent de la loi naturelle en ce qu'elles ne sont point comme elle universelles, immuables et absolues.

Elles ne sont point universelles. Elles n'obligent que certaines personnes, elles varient suivant la nature et l'étendue du pouvoir législatif qui les promulgue, et elles ne sont en vigueur que dans les limites du territoire où ce pouvoir s'exerce.

Elles ne sont point immuables. Elles peuvent être abrogées par le législateur, comporter des dispenses, des exceptions.

Enfin, elles ne sont point absolues. Elles n'obligent point en général lorsqu'il y a un grave dommage à les observer.

III

Pour que ces lois humaines, ecclésiastiques ou civiles, obligent en conscience, certaines conditions sont requises.

1. Il faut tout d'abord qu'elles n'édictent rien de contraire à la loi naturelle ou aux lois positives portées par Dieu, autrement elles seraient nulles de plein droit, puisque mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. C'est le cas de la loi du divorce. Bien qu'elle soit insérée dans notre Code, il n'est pas permis d'en user parce qu'elle est contraire à la loi sur l'indissolubilité du mariage portée par Dieu au commencement du monde et renouvelée par Jésus-Christ.

2. Il faut en second lieu que ces lois humaines aient été promulguées officiellement. Diverses formalités sont prévues par le droit relativement à cette promulgation. En ce qui vous regarde, et d'une manière générale, il vous suffira de savoir que les lois ecclésiastiques émanant soit du Saint-Siège, soit de l'autorité épiscopale, ont force obligatoire dès qu'elles ont été insérées dans la *Semaine Religieuse* du diocèse et proclamées officiellement du haut de la chaire.

Quant aux lois civiles, elles sont promulguées lorsqu'elles ont été publiées dans le bulletin officiel des lois.

3. Il faut également, pour être soumis aux lois de l'Eglise, avoir été baptisé, jouir de sa raison et avoir atteint sept ans révolus. Au-dessous de cet âge, les enfants ne sont pas tenus de les observer, même s'ils ont déjà de fait l'usage de la raison, à moins que le contraire n'ait été l'objet d'une prescription formelle, comme c'est le cas pour la communion annuelle.

4. Certaines conditions de résidence doivent se vérifier pour que l'on soit soumis aux lois ecclésiastiques. Tous les fidèles sont tenus d'observer les lois générales ; pour vous, habitants de cette paroisse, vous êtes également astreints à celles de notre diocèse, puisque vous y avez votre domicile. Si un jour, au cours d'un voyage, vous vous trouvez dans un autre diocèse où certaines pratiques, p. ex. jeûnes, fêtes chômées, sont de précepte, l'avis le plus simple que je puisse vous donner est de demander aux autorités religieuses locales ce que vous avez à faire.

5. Pour que les lois humaines obligent en conscience, il faut aussi qu'on ne soit pas empêché de les observer. Pour cette raison, plusieurs causes peuvent excuser de leur inobservance ; ce sont : 1° l'ignorance invincible, car personne ne peut être obligé à une chose qu'il ne connaît pas. Je ne dis pas que, devant les tribunaux dont le principe est que « nul n'est censé ignorer la loi, » on ne subira point parfois les conséquences fâcheuses de son ignorance, mais devant Dieu qui voit notre bonne foi, nous n'aurons pas fait de péché ; 2° l'impuissance physique, car à l'impossible nul n'est tenu ; 3° enfin l'impuissance morale ou grande difficulté, car le législateur est censé n'avoir pas l'intention d'obliger lorsque de graves inconvénients résultent de l'observation de la loi.

L'obligation d'une loi se mesure sur l'importance de son objet, de sa fin ou des circonstances qui la motivent. Sa violation est grave et constitue un péché mortel quand son objet est grave ; elle ne constitue qu'une faute vénielle quand son objet est de peu d'importance.

* *

Vous voyez combien est vaste l'obligation de la loi morale et comment elle s'étend à toutes les lois, à tous les préceptes et à tous les ordres qui émanent des supérieurs que Dieu nous a donnés. Cette obligation, les lois humaines la tirent de l'autorité que les législateurs humains ont reçue de Dieu : obéir à ces législateurs et aux lois qu'ils promulguent, c'est obéir à Dieu ; leur désobéir, c'est pareillement désobéir à Dieu et commettre une faute. Cette force obligatoire, les lois humaines la reçoivent encore de leur conformité avec la loi naturelle et avec le Décalogue qui est le code abrégé de cette loi. Toute loi humaine qui n'est pas l'application soit proche soit lointaine de quelqu'un des dix commandements, va contre la loi naturelle et par suite contre la loi éternelle elle-même. Que ceux qui ont le redoutable pouvoir de légiférer, depuis les parlementaires qui font les lois, jusqu'aux plus humbles magistrats, qui

prennent des arrêtés, s'en souviennent pour ne faire jamais que de bonnes lois, des lois qui tiendront toute leur force moins des formes légales dont on les aura entourées que de leur conformité avec la loi morale, la loi éternelle de Dieu. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XI

SEPTUAGÉSIME : *Cultiver son âme*

Le Père de famille qui sort dès l'aurore pour chercher des ouvriers, c'est Dieu, le père de la grande famille humaine. Les ouvriers, ce sont tous les hommes. La vigne qu'ils doivent cultiver, c'est leur âme. Les différentes heures où ils sont appelés sont les différents âges de la vie auxquels les hommes se donnent à Dieu sous l'influence de la grâce. Enfin, le denier qui leur est promis c'est la félicité sans bornes de l'éternelle patrie.

D'après cette explication sommaire, il est aisé de voir que dans cette parabole Jésus veut nous faire comprendre que, quel que soit notre âge, que nous soyons au printemps de la vie ou que nous entendions déjà les appels du tombeau, nous devons travailler à cultiver notre âme et à la rendre fertile en vertus et en bonnes œuvres.

Voyons aujourd'hui *pourquoi* nous devons cultiver notre âme, et *quand* nous devons entreprendre ce travail.

I

Nous devons travailler à notre âme *parce que nous appartenons à Dieu.* — Il nous semble que nous sommes les maîtres de notre vie et que nous pouvons en user à notre fantaisie et suivant nos caprices. C'est une erreur : notre corps et notre âme, donc tout ce que nous sommes, appartiennent à Dieu. Notre âme a été créée immédiatement par Dieu ; quant à notre corps, il nous a été transmis par de nombreux intermédiaires, mais en définitive c'est Dieu qui nous a donné ce sang qui colore et anime notre chair et cette flamme qui vit dans nos yeux.

Et non seulement Dieu nous a créés, mais il nous conserve dans l'existence. Si Dieu suspendait seulement pendant un instant son action créatrice, tout retomberait dans le néant. Nous pouvons donc dire, en stricte vérité, qu'à chaque minute Dieu nous fait présent de l'existence.

La conséquence, c'est que nous appartenons à Dieu comme le champ appartient à son propriétaire, comme le tableau appartient au peintre qui l'a dessiné, comme la statue appartient au sculpteur qui l'a ciselée, et nous devons conduire notre vie non pas comme il nous plaît, mais suivant la volonté de Dieu, suivant les ordonnances sacrées.

II

Et ce travail, nous devons l'entreprendre *sans délai.* Combien de chrétiens, quand on leur parle de leur âme, répondent : « Maintenant nous ne pouvons pas nous en occuper, les intérêts de la terre nous absorbent. *Plus tard nous verrons.* »

L'histoire rapporte qu'Archias, tyran de Thèbes au ve siècle avant Jésus-Christ, reçut au milieu d'un banquet un message qui l'avertissait d'un complot tramé contre lui ; il refusa d'en prendre connaissance en disant : « A demain les affaires sérieuses ! » Sa nonchalance lui coûta la vie ; quelques instants après, les conjurés pénétraient dans la salle du festin et le massacraient.

« Plus tard ! » disons-nous. Mais savons-nous si nous aurons un avenir ? Dieu nous a promis sa grâce, mais il ne nous a pas promis un lendemain.

* *

Travaillons donc sans délai à faire le bien et à éviter le mal. Et si parfois nous sommes vaincus, ne nous décourageons pas. « *La vie de l'homme sur la terre est une guerre,* » a dit le Saint-Esprit. Or, dans une guerre, il y a des alternatives de victoires et de défaites. « L'important, dit S. Jérôme, c'est que le dernier jour nous trouve les armes à la main, combattant pour les intérêts de Dieu et le salut de notre âme. » Alors nous ne serons pas confondus quand nous paraîtrons au tribunal du Souverain Juge. Ainsi soit-il.

DANS UN COLLÈGE DE JEUNES GENS

IV

Septuagésime

LE PRIX DU TEMPS

> *Quid hic statis tota die otiosi?*
> **Pourquoi vous ten‹e›z-vous ici tout le jour sans rien faire ? (Math., xx, 6).**

Mes chers enfants,

C'est dans l'évangile de ce jour que je prends la question que je viens de vous adresser. Notre-Seigneur se présente à nous sous les traits d'un père de famille qui, dès le matin, envoie des ouvriers à sa vigne pour la cultiver. Dans la journée, passant sur la place publique, il trouve des hommes inoccupés : « Pourquoi restez-vous toute la journée sans rien faire ? » leur dit-il sur un ton de reproche, et il les envoie travailler dans sa vigne. — Cette leçon s'adresse à tous les chrétiens qui dissipent follement leur temps. Et il faut penser que le temps a une valeur inappréciable, puisque Notre-Seigneur nous défend de le perdre et nous demande, au contraire, de l'employer avec sagesse et ménagement.

* *

Si nous demandons au monde quel est le prix du temps, il nous répondra que sa valeur se mesure aux jouissances qu'il peut nous procurer. Ecoutez cette parabole que nous lisons dans l'Evangile de S. Luc : — Un homme riche, dit le Sauveur, vit un jour l'abondance de ses récoltes dépasser ses espérances et il se dit à lui-même : « Que ferai-je ? Je n'ai pas où serrer tous les produits de mes champs et tout le vin de mes vignes. Je sais ce que je ferai. Je détruirai mes greniers et mes celliers et j'en cons-

truirai de plus vastes. Et alors je dirai à mon âme : Repose-toi, mange, bois, fais bombance, tu as des réserves pour de longues années. » — Insensé, ajoute le Sauveur, cette même nuit on te redemandera ton âme ! Tel est, dit le Seigneur, le sort de l'homme qui thésaurise et qui est riche, mais qui n'amasse pas pour Dieu.

Si nous voulons connaître la valeur exacte du temps, interrogeons le Maître de vérité. Le chrétien ne peut manquer d'apprécier le temps s'il se rappelle son *origine*, sa *destinée* et la *mission de Notre-Seigneur*.

Nous venons de Dieu. C'est lui qui, en nous tirant du néant, nous a fixé les limites dans lesquelles s'écoule notre passage sur la terre. Bienfait tombé des mains de l'Etre souverain, le temps participe en quelque sorte aux infinies perfections de Dieu et, comme tous les dons que Dieu distribue, il a pour le chrétien une valeur inappréciable.

Et pourquoi Dieu nous a-t-il jetés dans le tourbillon de l'existence ? Est-ce pour se complaire à voir sa chétive créature se débattre un instant dans les luttes de la vie et aller ensuite s'ensevelir dans le gouffre de la mort, prélude de l'abîme du néant ? Un tel spectacle ne serait pas digne de Celui que l'amour seul a poussé à créer. Bien autres sont ses desseins. Il a jeté des regards de tendresse sur cette créature qu'il a façonnée de ses mains et formée à son image ; et souverainement respectueux des prérogatives qu'il lui a concédées, il s'est interdit de jamais peser sur ses décisions libres. Il n'a pas voulu lui jeter la félicité comme une aumône, mais il a voulu la lui faire conquérir par la vertu et le sacrifice.

Hélas ! vous savez que les desseins de Dieu ont été déjoués par sa créature ; mais vous savez aussi avec quel amour Dieu a refait son œuvre. Si vous voulez savoir le prix du temps, jetez les yeux sur le Calvaire. Contemplez un instant votre Dieu sur la croix : il n'a plus une goutte de sang dans les veines, les supplices qu'il a endurés pendant de longues heures l'ont fait jaillir à flots ; son sang, voilà le prix qu'il a versé pour les quelques heures que vous passerez sur la terre à conquérir la félicité éternelle.

* *

Si le temps a une *valeur* si précieuse, il importe de *l'employer* avec ménagement. C'est un dépôt que Notre-Seigneur a remis entre nos mains et qu'il nous faut non seulement conserver, mais faire fructifier. Vous connaissez la parabole des talents. Dieu, dans l'Evangile, se compare à un roi qui confie à ses serviteurs des sommes inégales, à l'un cinq talents, à l'autre deux, au troisième un seul. Le talent était, vous le savez, une somme très considérable, environ une dizaine de mille francs. Le maître dit donc aux dépositaires : « Faites valoir ce dépôt, et quand le temps sera venu, je viendrai vous demander ce que vous lui aurez fait produire. » Le premier fait valoir ses cinq talents et en tire une somme égale ; le second agit de même à l'égard de ses deux talents. Le troisième se dit : « Mon maître est un homme sévère et exigeant ; je pourrais perdre cet argent, je vais le cacher en l'enfouissant, et le jour venu je le rendrai tel quel. » Or, quand le délai fixé fut passé, le roi fit appeler les trois serviteurs et à chacun des deux premiers qui avaient fait fructifier le dépôt, il dit ces consolantes paroles : « Courage, bon et fidèle serviteur, parce que tu as montré ta fidélité dans de petites choses, tu seras constitué sur de plus grandes. Entre en possession de la joie de ton Seigneur. » Quand il eut interrogé le troisième dont l'argent était resté stérile, il lui dit : « Méchant serviteur, tu savais, dis-tu, que j'étais un maître exigeant ; n'était-ce pas une raison nouvelle de confier ton talent à ceux qui pouvaient le rendre fructueux ? » Et il rejeta ce serviteur loin de lui dans les ténèbres extérieures.

Vous avez compris le sens de cette parabole. Les talents confiés par le maître, c'est l'ensemble des dons qu'il nous a prodigués, et que notre liberté, assurée de sa grâce, doit féconder pour leur faire produire des fruits de salut.

Je ne m'occupe pas en ce moment des œuvres de péché : sans doute, ceux qui commettent le mal, abusent du temps que Dieu leur a donné. Mais avez-vous bien remarqué que le troisième serviteur n'a pas commis le mal ? On peut être damné non seulement pour le mal qu'on a commis, mais encore pour le bien qu'on aurait dû faire et qu'on n'a pas fait ; le troisième serviteur est jeté dans les ténèbres extérieures uniquement parce qu'il n'a pas fait fructifier son talent ; et ceux qui, se confiant dans la fortune que Dieu leur a donnée, se croiraient permis de mener sur la terre une vie inutile, doivent trembler qu'un pareil châtiment ne leur soit infligé.

Il faut donc, pour employer le temps que Dieu nous a donné, opérer des œuvres de salut. Dieu doit être le terme de nos actes en même temps qu'il en est le témoin. Vous savez comment Notre-Seigneur appréciait la conduite de ces pharisiens qui donnaient l'aumône à grand fracas et n'accomplissaient aucune œuvre de miséricorde et de piété sans la divulguer immédiatement : « En vérité, en vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. » Parole terrible, qui glace d'épouvante autant que la menace de l'enfer.

* *

Comment pouvez-vous *mal employer* le temps que Dieu vous donne ?

D'abord, en vous laissant aller à la paresse. Je n'insisterai pas sur ce défaut ; je vous ferai seulement remarquer qu'aujourd'hui surtout, dans un siècle emporté par une activité fébrile, en présence des exigences croissantes de la vie, un stigmate de honte marquerait le front de l'être paresseux qui coulerait son existence dans le vide et le néant.

Mais s'il est relativement rare de rencontrer des chrétiens qui ne font rien, il est moins rare d'en rencontrer qui passent leur existence à faire des riens, comme ces hommes qui, au temps de S. Paul, se tenaient sur la place publique et gaspillaient leur temps dans des conversations inutiles. La société aujourd'hui encore est remplie de gens qui s'ingé-

nient par tous les moyens possibles à perdre leur temps, à tuer le temps, suivant l'expression consacrée. Vous tombez dans ce défaut, mes enfants, si vous ne suivez pas dans votre travail l'ordre que votre règlement vous prescrit. A votre âge, il faut accepter de vous laisser guider. Il n'est pas rare pourtant de rencontrer des élèves qui ne sont jamais disposés à faire ce qu'on leur demande. Le règlement prescrit aujourd'hui de faire de la grammaire, on veut faire de l'histoire ; il prescrit de faire de l'histoire, on a envie de faire des sciences. S'il y en avait parmi vous qui ne soient pas capables de dominer leurs caprices, qu'ils sachent bien qu'ils perdent leur temps. Ils le perdent au point de vue surnaturel, puisqu'ils contrarient la volonté de Dieu ; mais ils le perdent aussi pour leur formation intellectuelle, car le seul moyen de faire des progrès dans les connaissances humaines est de procéder à leurs études avec une méthode rigoureuse.

Oui, mes enfants, soyez avares du temps que Dieu met à votre disposition. Les saints, qui restent toujours nos maîtres, nous ont donné sur ce point d'excellentes leçons. Il y en a parmi eux qui avaient fait vœu de ne jamais perdre une heure, tel, par exemple, S. Alphonse de Liguori. Au reste, vous n'avez qu'à lire l'histoire de leur vie : vous verrez qu'ils ont enfermé dans l'étendue d'une carrière parfois assez courte des œuvres immenses. S. François d'Assise, par exemple, cet homme qui a retourné son siècle, a vécu 44 ans. S. Dominique, l'apôtre incomparable qui a plus fait pour triompher de l'hérésie albigeoise que la croisade de Simon de Montfort, a vécu 51 ans. Et S. Thomas d'Aquin, dont le génie éclaire encore la science sacrée, a vécu seulement 49 ans. Et pourtant, ces hommes donnaient à la méditation et à la prière un temps considérable ; s'ils ont pu accomplir des œuvres aussi grandes, c'est que pas une minute de leur vie n'était laissée au caprice.

Il est probable que nous n'atteindrons jamais une pareille perfection. Nous devons nous souvenir pourtant que bien des fois Notre-Seigneur nous parle dans son Evangile du compte rigoureux qu'il exigera de nous au jour du jugement. Si donc nous voulons toujours bien user des années que Dieu nous accorde sur cette terre, rappelons-nous que ce temps est le prix du sang de Jésus-Christ et la monnaie qui nous permet d'acheter l'éternité. Ainsi soit-il.

V

Purification

L'OBÉISSANCE

Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.
Me voici, ô mon Dieu, je viens pour accomplir votre volonté.
(Hébr., x, 9).

Mes chers enfants,

Dans le passage de l'Epître aux Hébreux d'où sont extraites les paroles que je viens de citer, S. Paul parle des oblations et des sacrifices de l'Ancienne Loi, il proclame l'impuissance de tous ces sacrifices, même des sacrifices sanglants, à effacer la souillure du péché. Impuissants par eux-mêmes, ces sacrifices n'avaient de valeur qu'autant qu'ils présageaient un sacrifice plus auguste. Et alors, nous transportant soudain dans les cieux, au pied du trône de Dieu, l'Apôtre nous fait assister à la scène merveilleuse et touchante dans laquelle fut décidée la rédemption des hommes. Il nous montre le Verbe éternel, le Fils de Dieu, se présentant devant son Père et lui faisant constater que l'homme, quelque nombreuses que soient les victimes qu'il immole, ne pourra jamais apaiser la Justice souveraine ; il s'offre alors à remplir lui-même cette tâche si ingrate pour lui et si consolante pour nous : « Me voici, ô mon Père, lui dit-il, je viens pour accomplir votre volonté. *Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* »

En ce jour de sa Présentation au temple, Jésus, à peine entré dans la vie, tient à renouveler solennellement dans le temple de Jérusalem un engagement qu'il avait pris de s'offrir à son Père à la place de toutes les autres victimes impuissantes, et de se soumettre entièrement à sa volonté.

La loi de Moïse faisait deux prescriptions aux parents des enfants nouvellement nés.

La première, si ces enfants étaient les aînés, obligeait de les présenter au Seigneur pour les lui consacrer. Un double motif exigeait cette consécration. Le premier, c'est que Dieu a droit aux prémices de tous les êtres, puisqu'il est leur maître absolu, et, en offrant le premier-né, la famille affirmait qu'elle se donnait tout entière à Dieu. Le second motif, particulier au peuple juif, avait trait à la sortie d'Egypte. Pour faire céder le Pharaon qui opprimait les Hébreux, Dieu avait, en une nuit, exterminé tous les premiers-nés des Egyptiens alors qu'il avait épargné ceux des Juifs ; en souvenir de ce bienfait, il avait prescrit que les premiers-nés des Juifs lui seraient désormais consacrés et que les parents ne pourraient disposer d'eux sans les avoir auparavant rachetés selon le prix fixé par Dieu lui-même.

L'autre prescription concernait les mères de ces enfants. Par le fait même que l'enfant qu'elles avaient mis au monde était souillé du péché, elles étaient regardées comme impures et devaient rester éloignées du temple pendant quarante ou soixante jours, selon le sexe de l'enfant. — Pareille loi ne pouvait atteindre la Sainte Vierge. Celui qu'elle avait mis au monde était, selon l'expression de l'archange Gabriel, la sainteté même, *quod nascetur ex te sanctum*, et, au lieu de contaminer sa mère, Jésus avait paré de grâces nouvelles son âme immaculée. Et cependant, la T. S. Vierge va se soumettre à la loi. Elle qui est sans tache, elle va se mêler aux autres femmes juives, et, comme elles, demander la purification légale. De plus, pour bien montrer que l'enfant qui est né de son chaste sein ne lui appartient pas, qu'il appartient à Dieu et qu'elle n'a pas le droit d'en disposer, elle va le racheter en versant la somme d'argent prescrite par la Loi ; alors seulement, elle aura quelques droits sur Jésus.

* *

Ainsi, vous le voyez, en ce jour de sa Présentation au temple, Jésus déclare qu'il n'est venu en ce monde que pour servir Dieu, lui obéir, ne faire que sa volonté. A l'exemple de son Fils, Marie, qui n'est pas touchée par la Loi, veut néanmoins s'y soumettre, alors même que cet acte d'obéissance pourra laisser supposer qu'elle est souillée du péché comme les autres mères. Elle subit la Loi, dit Bossuet, et donne un exemple admirable à tout l'univers, de mettre sa gloire dans celle de Dieu et dans l'honneur de lui obéir.

Le monde a été perdu par la désobéissance d'un homme, il sera sauvé par l'obéissance d'un Dieu. Et l'obéissance, dans la vie de Jésus, ne sera pas un acte passager : l'Apôtre S. Paul ne nous dit-il pas que l'acte qui termina la vie de Jésus, la mort sur la croix, fut encore un acte d'obéissance ? *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.*

L'Evangile se plaît à mettre en relief cette obéissance de Jésus. A Nazareth, pendant son enfance et son adolescence, Jésus a sans doute pratiqué toutes les vertus, nous n'en pouvons douter ; mais cependant une seule nous est signalée par l'écrivain sacré : *Erat subditus illis*, il était obéissant. S. Bernard ne peut contenir son étonnement en lisant ces mots de l'Evangile : « Jésus était obéissant, dit-il, mais à qui obéissait-il ? Un Dieu obéit à des hommes, un Dieu auquel les anges sont soumis, auquel obéissent les Principautés et les Puissances, il est soumis, lui, à Marie, et non seulement à Marie, mais encore à Joseph. Que faut-il plutôt exalter, la condescendance admirable du Fils ou la dignité excellente de Joseph et de Marie ? » Et cette obéissance ne durera pas seulement quelques mois ou quelques années, puisque Bossuet nous fait observer que l'Evangile résume trente années de la vie de Jésus, trente années sur trente-trois, dans ces trois mots : *Erat subditus illis*, il leur était soumis.

Aussi, vous ne serez pas surpris d'entendre Jésus dire à ses apôtres qui, tout près de Samarie, le sachant fatigué du chemin qu'il a parcouru depuis le matin, lui offrent de la nourriture : « Ma nourriture, leur répond-il, est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé. » Et plus tard, il ne tiendra pas un autre langage aux Juifs dans la synagogue de Capharnaüm : « Je suis descendu du ciel, leur dit-il, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé. »

Ainsi, servir Dieu, lui obéir, faire constamment sa volonté : tel fut le programme que Jésus se proposa et réalisa pendant tout le temps qu'il passa sur la terre.

Cette obéissance dont Jésus notre Maître a été un si parfait exemple, n'est-elle pas une vertu qui, plus que toutes les autres, se recommande à votre attention ? Chaque jour, le règlement vous en impose la pratique et vous en comprenez sans peine la nécessité. Ne seriez-vous pas surpris si, dans cette Institution où vous passez votre adolescence, aucune règle n'existait, si chacun pouvait agir à son gré, ne suivre que ses fantaisies ou ses caprices ? Ce serait le désordre absolu et l'anarchie la plus complète ; il serait impossible de travailler et même de vivre dans une pareille maison.

Mais il y a plus : en même temps que le règlement sauvegarde vos droits les plus nécessaires, il doit vous apparaître à vous, enfants chrétiens, comme l'expression de la plus haute autorité qui soit. Car le règlement n'est pas l'affirmation d'une volonté arbitraire, il est pour vous la formule sacrée du devoir. Ce n'est pas, en effet, en notre nom personnel que nous demandons de l'observer, c'est au nom de Dieu, notre Maître et le vôtre, et par suite le règlement doit vous apparaître comme l'expression de la volonté de Dieu. Et si vous vous souvenez que vous n'êtes sur la terre que pour servir Dieu, vous devez aimer votre règlement, puisque vous avez l'assurance en le suivant d'accomplir la volonté de Dieu.

Faut-il aussi vous faire remarquer que par un acte d'obéissance, vous rendez à Dieu l'hommage le plus parfait que vous puissiez lui rendre ? C'est S. Thomas d'Aquin qui nous l'affirme, et vous n'aurez pas de peine à vous en convaincre si vous voulez bien suivre son raisonnement. Un acte de vertu, dit-il, est d'autant plus noble que les biens que l'on sacrifie à Dieu sont d'un ordre plus élevé. Or, nous pouvons sacrifier à Dieu trois sortes de biens : les biens extérieurs, comme l'argent ; les biens du corps, comme la santé ; et les biens de l'âme, comme nos facultés. Or les biens de l'âme sont évidemment les plus élevés de ces trois catégories de biens, et parmi les biens de l'âme, il faut donner la première place à la volonté, puisque la volonté est, parmi nos facultés, celle qui nous permet de disposer des autres biens. Donc, lorsque par un acte d'obéissance nous sacrifions à Dieu notre volonté, nous lui faisons le sacrifice le plus parfait. Aussi S. Jean nous dit-il que celui qui obéit possède la charité parfaite : *Qui servat verbum ejus, vere in hoc caritas Dei perfecta est.*

Et vous comprendrez dès lors pourquoi Dieu fit dire par son prophète Samuel au roi Saül, qui avait enfreint les ordres du Seigneur en épargnant le roi des Amalécites et conservé le butin le plus précieux, sous prétexte d'immoler des victimes au Très-Haut : « L'obéissance vaut mieux que le sacrifice. » Dieu lui-même nous le déclare donc : il préfère l'obéissance à tous les autres hommages.

* *

Mais si vous voulez que votre obéissance soit agréable à Dieu, laissez-moi vous indiquer quelles *conditions* elle doit réaliser. Je les trouve formulées en termes très précis dans un passage de l'épître de S. Paul aux Colossiens : « Tout ce que vous faites, dit S. Paul, faites-le de bon cœur, cherchant à plaire à Dieu et non aux hommes. *Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, et non hominibus.* » (Col., III, 23).

Et d'abord vous chercherez à plaire à Dieu et non aux hommes ; alors votre obéissance sera *chrétienne*. Vous verrez dans votre père et votre mère, dans vos maîtres, dans tous ceux qui ont autorité sur vous, les représentants de Dieu. Ceux qui obéissent aux

hommes et non à Dieu, S. Paul les appelle, et son expression ne manque pas de pittoresque, *ad oculum servientes*, ils obéissent quand le regard du maître les observe. Vous les connaissez bien, ces élèves qui sont *ad oculum servientes ;* ils épient le moment où le maître aura le dos tourné, et vite, ils en prennent à leur aise avec le règlement ; mais aussitôt que le maître projette sur eux ses regards, rapidement ils composent leur attitude pour que le maître ne trouve rien à reprendre. Misérable supercherie et hypocrisie superflue, qui peuvent sans doute illusionner les hommes, mais qui ne sauraient tromper Dieu.

S. Paul a un autre trait pour atteindre ceux qui obéissent aux hommes et non à Dieu ; il oppose les uns aux autres ceux qui obéissent *propter iram* et ceux qui obéissent *propter conscientiam.* Le maître est sur le point de se fâcher et même d'infliger une punition, l'élève redoute le courroux du maître, il a peur de la punition annoncée, il se soumet à l'inévitable, bien décidé à transgresser le règlement le jour où il n'aura rien de fâcheux à redouter. Ce n'est pas là, bien sûr, écouter la voix de la conscience, et l'opposition que stigmatise S. Paul est justifiée.

Vous devez obéir aussi de bon cœur, *ex animo operamini,* nous dit encore S. Paul ; votre obéissance doit donc être *joyeuse,* car on est toujours dans la joie quand on suit les élans de son cœur. Par suite, pas de retard dans l'obéissance ; souvenez-vous que c'est se donner deux fois que de se donner tout de suite ; pas de discussion au sujet des ordres donnés ou même des désirs exprimés, mais accomplir l'acte commandé avec une bonne volonté parfaite, simplement, *in simplicitate cordis,* vous dit encore S. Paul.

Enfin il veut que l'obéissance soit entière, *quodcumque facitis,* il n'y a pas d'exception. Il ne faut pas faire son devoir à demi ni l'accomplir à peu près, mais le faire sans réserve. Il ne faut pas marchander ni chercher à évaluer, en le grossissant souvent, la grandeur du sacrifice demandé, ayant peur d'en trop faire ; non, il faut être généreux et disposé à aller au delà plutôt que de rester en deçà. Celui qui calcule lorsque le devoir commande, celui-là n'est pas loin de se soustraire au devoir.

* *

Au début de cette instruction, je vous représentais Notre-Seigneur à son entrée dans le monde préoccupé d'un seul désir : accomplir la volonté de Dieu. La veille de sa mort, dans cette admirable prière qu'il adressait à son Père, à l'heure où il lui confiait ses apôtres qu'il était sur le point de quitter, il s'exprimait ainsi : « Mon Père, j'ai accompli l'œuvre que vous m'aviez donné à faire : *Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam.* »

Quelle joie ne sera pas la nôtre si, le jour où nous paraîtrons devant Dieu, nous pouvons, nous aussi, lui dire les mêmes paroles : « Ce que vous m'avez demandé de faire, je l'ai toujours accompli. *Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam.* » Ainsi soit-il.

VI

Sexagésime

LA PAROLE DE DIEU

Semen est verbum Dei.
La semence est la parole de Dieu.

Mes chers enfants,

C'était la seconde année du ministère de Jésus et sa seconde mission en Galilée. Les sanhédrites avaient déjà juré sa perte ; la foule, au contraire, qui ne partageait pas leurs sentiments, s'attachait aux pas du Maître et chaque jour de nouveaux venus grossissaient le nombre des auditeurs de la parole divine. Surveillé de près par ses ennemis qui ne cherchaient qu'une occasion pour le faire périr, le Sauveur dut changer sa méthode d'enseignement. Il avait encore beaucoup de choses à expliquer avant de quitter la terre, il n'avait pas encore dit un mot de la constitution de son Eglise, il était resté muet sur l'institution du Sacrement d'amour. Ne voulant pas que ses paroles pussent servir de prétexte aux calomnies de ses accusateurs, il prit l'habitude de parler en paraboles. La vigne dont les rameaux bourgeonnaient, les moissons dont il voyait les épis onduler sous la brise, les arbres dont il contemplait les fleurs annonçant des fruits nombreux, l'aire où le grain était battu lui fournirent tour à tour de délicieuses comparaisons où il se plut à expliquer sa doctrine.

Aujourd'hui, l'Eglise nous fait lire la parabole du semeur, et nous avons la bonne fortune de recueillir de la bouche de Notre-Seigneur lui-même l'explication de cette parabole.

* *

Les premiers semeurs de la parole divine furent les prophètes et les patriarches de l'Ancienne Loi. Dieu les députa vers son peuple pour lui faire connaître ses volontés, pour lui dicter ses préceptes, et plusieurs scellèrent de leur sang la mission qu'ils avaient reçue.

Le jour vint où Dieu ne voulut plus se contenter de nous faire entendre le langage de ses créatures, intermédiaires imparfaits qui ne pouvaient nous transmettre que des échos affaiblis de sa parole. Pour nous instruire il nous a envoyé son Fils, le Verbe divin qui s'est incarné parmi nous et a apporté aux hommes les vérités célestes. « Autrefois, dit S. Paul, Dieu nous a parlé par les prophètes ; ces jours derniers, il nous a parlé par son propre Fils. » Jésus-Christ, en effet, n'a pas été seulement notre Sauveur, il a été pour nous le prédicateur de la doctrine du salut. Pendant trois ans il a répandu la semence de vérité. Il a parlé, et la foule empressée le suivait avide de recueillir ses enseignements. Il nous a appris des choses admirables que lui seul pouvait savoir, car personne, nous dit-il lui-même, n'a jamais vu Dieu ; le Fils unique qui repose dans le sein du Père, seul a pu dire ces merveilles.

Mais nous qui n'avons pas eu le bonheur insigne de voir et d'entendre le Sauveur, serons-nous donc privés de ses divins enseignements ? Non, mes enfants. Par une sollicitude touchante, Notre-Seigneur a voulu que sa parole fût recueillie par de fidèles

témoins, consignée dans les livres inspirés et confiée à l'Eglise continuatrice de sa mission ici-bas. Comprenez-vous maintenant tout le respect dont l'Eglise entoure le Saint Evangile ? Le Verbe divin est présent dans son Eglise non seulement dans le sacrement ineffable de l'Eucharistie, mais il y vit encore par sa parole. Aussi l'Eglise prescrit au chrétien de se tenir debout lorsqu'à la messe se fait la lecture de l'Evangile, de signer de la croix son front, ses lèvres et son cœur pour affirmer l'adhésion de son être tout entier à la parole divine ; elle prescrit au prêtre de baiser le texte sacré lorsqu'il a eu la consolation de le lire. Jadis, le tabernacle de l'autel était divisé en deux compartiments, l'un pour recevoir le saint ciboire, l'autre pour recevoir les Saintes Ecritures ; dans l'un se trouvait Jésus-Christ caché sous les voiles du sacrement, dans l'autre se trouvait le même Jésus-Christ caché sous les lettres de nos Saints Livres.

Cette parole de Dieu, vous le voyez, l'Eglise la garde avec un soin jaloux, et c'est à elle que maintenant incombe le soin de la semer aux quatre vents du monde pour la faire entendre à toute créature, obéissant ainsi à la recommandation de son divin Fondateur : « Prêchez l'Evangile à toute créature, » et réalisant la parole de David que S. Paul applique aux apôtres : « Leur voix a retenti par toute la terre. »

* *

Comment devez-vous donc accueillir cette parole de Dieu ? Il y a des façons bien différentes de la recevoir, et Notre-Seigneur dans l'évangile d'aujourd'hui nous parle d'esprits légers et frivoles, de cœurs enchaînés par les affaires temporelles sur lesquels la parole de Dieu glisse rapidement. Vous devez donc porter votre attention sur ces diverses catégories d'âmes signalées par Notre-Seigneur.

Il faut recevoir la parole évangélique comme la parole de Dieu. Le prêtre, veuillez bien le remarquer, a reçu mission de vous parler ; sans doute, cette mission est pour lui un honneur, mais cet honneur, il ne l'a point usurpé. « Que personne, dit S. Paul en parlant du sacerdoce, n'ose assumer de lui-même un pareil honneur, mais celui-là seul qui y est appelé comme Aaron. » Le jour de son ordination, le prêtre s'est entendu rappeler par l'évêque, successeur et représentant des apôtres, les paroles de Notre-Seigneur : « Allez, enseignez toutes les nations. » Aussi vous dirai-je avec S. Paul : « Que chacun veuille bien nous regarder comme les ministres de Dieu et les dispensateurs des mystères du Christ. » Dans l'exercice de la parole apostolique aussi bien que dans les autres actions de son ministère, le prêtre est assisté de la grâce d'En-haut, et l'on peut dire de lui ce que Notre-Seigneur disait à ses apôtres : « Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de mon Père qui parle par votre bouche. » Malheur à lui s'il oubliait ses sublimes fonctions jusqu'à s'attribuer les effets merveilleux que cette parole souverainement efficace peut produire dans les âmes ! Comme S. Paul, il doit se réjouir de n'employer jamais pour prêcher l'Evangile les artifices de la parole humaine, et s'écrier avec le grand Apôtre : « En vous parlant, je n'ai point voulu savoir autre chose que Jésus et Jésus crucifié. »

Si nous recevions la parole de Dieu comme une parole humaine, elle ne produirait en nous aucun fruit. Et pourtant elle est capable de produire des fruits extraordinaires, cette parole dont Notre-Seigneur a dit : « Les paroles que je vous dis sont esprit et vie. » Ce fut le péché des Juifs de traiter cette parole comme une parole humaine. Jésus-Christ leur apprenait des vérités toutes divines, il leur expliquait les plus hauts mystères ; il avait été envoyé pour remplir cette mission, il était le Messie. Et comment les Juifs le regardaient-ils ? « *Nonne hic est filius fabri ?* Celui qui nous parle n'est-il pas le fils d'un artisan ? » disaient-ils en souriant de pitié. « N'est-il pas le fils de Joseph ? ne connaissons-nous pas son père et sa mère ? » Ils ne surent pas reconnaître le Dieu resplendissant à travers les ombres de l'humanité qui le voilait ; aussi la parole divine, même tombée de la bouche d'un Dieu, laissait leurs cœurs complètement insensibles. — Plus tard, au contraire, le jour de la Pentecôte, ceux qui écoutaient les apôtres surent reconnaître en eux les messagers de Dieu, et S. Luc nous montre quelle fut la puissance de la parole divine, même enseignée par des hommes simples et grossiers : en un seul discours, S. Pierre au milieu de Jérusalem convertit jusqu'à trois mille de ses auditeurs.

* *

Voulez-vous que je vous présente un modèle qui vous apprendra à écouter la parole de Dieu ? L'Evangile va me le donner. Voyez Marie au jour de son Annonciation ; elle entend la parole de Dieu ; le semeur de cette parole divine est l'ange Gabriel. Marie écoute avec respect, l'âme pénétrée d'une religieuse émotion, les oracles que l'ange lui transmet. Quelle est sa réponse au messager céleste ? « Je suis la servante du Seigneur, que sa parole s'accomplisse, » et la parole divine, agissant librement dans l'âme de Marie, donnera Jésus au monde. A deux autres reprises, l'Evangile nous signale la pieuse application de Marie à recueillir, à conserver, à méditer les paroles qu'elle entendait : *Maria conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo.*

Voilà bien votre modèle. Comme Marie, aimez à entendre la parole divine, à la conserver, à la méditer. Aimez aussi à la mettre en pratique, puisque Notre-Seigneur nous apprend que ce fut le mérite principal de la T. S. Vierge. Vous vous souvenez de cette scène de l'Evangile. Une femme, étonnée et ravie des prodiges qu'accomplissait Jésus, se prit à s'écrier du milieu de la foule : « Heureuses les entrailles qui vous ont porté, heureux le sein qui vous a allaité ! — Dites plutôt, répliqua Jésus : Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la pratiquent. »

Et si jamais vous étiez sollicités de fermer vos oreilles à cette parole divine, souvenez-vous de S. Pierre, sollicité, lui aussi, d'abandonner son Maître, et se jetant à ses genoux en disant : « Seigneur, à qui donc irions-nous ? Vous seul avez les paroles de la vie éternelle. » Ainsi soit-il.

AUX ENFANTS DE MARIE

IX

L'ÉGALITÉ D'HUMEUR

L'égalité d'humeur joue un rôle important dans les relations de famille ou de voisinage, et vous devez toutes chercher à l'acquérir.

I

Pour cela, il faut une âme maîtresse d'elle-même, dépouillée de toute volonté propre et entièrement dégagée du monde. Lorsqu'on en est arrivé là, c'est grâce à de multiples triomphes sur son caractère et par une lutte de chaque jour. Si quelques natures sont par tempérament disposées vers la douceur, la bonté, l'aménité, ces vertus sont ordinairement le résultat d'un effort, — qui d'ailleurs trouve immédiatement sa récompense dans la satisfaction intime que l'on éprouve ; — pour conserver toujours l'égalité d'âme et entretenir des rapports empreints d'une courtoisie réciproque, il faut mettre beaucoup du sien, surtout si on a une nature irritable, que la moindre contradiction exaspère ou bien quand, à certaines heures, l'ennui tombe sur l'âme et en détend le ressort.

A acquérir cette belle égalité d'âme, non seulement on s'épargne mille petits chagrins, mais on fait le bonheur de ceux qui nous entourent par une physionomie toujours joyeuse, par une humeur toujours réglée. Une enfant de votre âge qui agit ainsi à l'égard de ses parents, — et quoi que nous fassions, nous n'en ferons jamais assez pour eux, — est pour eux comme un soleil sans nuage : elle verse autour d'elle des rayons de paix et de joie par la discrétion et la délicatesse de ses procédés. Dans ses rapports de famille comme envers ceux dont elle se croit obligée de rechercher la société, tout est tempéré de bonté, de délicatesse, de bonne grâce souriante.

La diversité des événements ne doit pas davantage porter dans son esprit l'inégalité d'humeur : parmi la variété des accidents il faut toujours demeurer stables, et même servir Dieu avec plus d'abandon et de confiance encore. « C'est dans la paix d'un cœur égal, a écrit S. François de Sales, que Dieu se montre, comme le ciel se montre dans les eaux d'un lac, quand il est calme et que les vents ne l'agitent point, que le flot succède au flot sans que rien ne vienne en rider la surface. » Dieu, d'ailleurs, est le maître des événements, et nous pouvons en tirer les plus grands avantages, en nous soumettant avec résignation à ce qu'il veut ou à ce qu'il permet.

II

Ne soyez pas de ces jeunes filles à l'humeur inquiète, toujours prêtes à éclater et dont les traits portent je ne sais quel mécontentement perpétuel. Ne soyez pas de ces jeunes filles variables à l'excès, à la volonté inconstante, légère, qui vingt fois le jour changent de dispositions et de manières. Mais, à moins qu'il ne s'agisse de choses dont Dieu serait offensé et qui exigent un refus, paraissez toujours contentes ; non seulement paraissez contentes, mais soyez-le réellement. Le secret pour cela, c'est de prendre tout comme venant de la main de Dieu et de se livrer entièrement à sa volonté, avec l'abandon d'une filiale confiance, avec une grande simplicité de foi et de piété, ce qui est la marque la plus vraie des âmes qui vont à Dieu sans crainte comme sans détour.

Mauvaise excuse que de dire pour légitimer son humeur : « C'est mon tempérament ; c'est mon caractère ! » De cette façon, on se dispense de toute vigilance, et on lâche la bride à l'aventure ; dans un mouvement de vivacité, à certaines heures de crise, on sera même capable de dire des choses dures, désagréables, des paroles amères, quand on devrait mettre tout son effort à faire régner la paix autour de soi. « Que voulez-vous, dit-on, c'est mon caractère ! » Et avec cela, on se résigne, sans prendre la peine de réagir contre ses défauts, et sans penser que par ses bizarreries d'humeur et par ses caprices d'enfant gâtée, on rend ses relations de famille fort pénibles, et les personnes de son entourage vraiment à plaindre. Que le bonheur d'une famille soit absolument incompatible avec une pareille disposition d'âme, on le comprend sans peine. Agitée au dedans par une irritation continue et abîmée dans les pensées les plus attristantes, une enfant devient pour ses proches un motif d'ennui continuel.

Cette inégalité d'humeur tient quelquefois à une disposition maladive, mais le plus souvent elle est le fruit d'une éducation imparfaite. Pour en prévenir les funestes effets, il convient d'appliquer toujours votre esprit à des objets qui soient dignes de lui. Si vous ne le faites pas, il vous échappera, voltigera au gré de ses fantaisies, se perdra dans une tristesse vague, dans des inquiétudes vaines. Et c'est ainsi que s'alimentera en vous cette humeur chagrine, finissant par énerver la force de la volonté. Il est « une tristesse sainte et selon Dieu, » dit S. Paul (II Cor., VII, 10), et qui vient du danger de perdre son amour au milieu du monde ; mais celle-ci n'a rien de commun avec l'inégalité dont je parle. Si vous ne combattez pas ce travers, il vous amènera plus tard un intérieur profondément troublé par le fait d'un simple défaut de caractère qu'on n'a pas su corriger dès l'enfance. Notre esprit a donc besoin d'être mis en garde contre cette disposition fâcheuse : et pour en diminuer l'habitude, il nous faut d'abord chercher à nous acquitter de tous nos devoirs avec un soin délicat.

* *

Voulez-vous apporter dans vos familles la paix, la joie, le bonheur ? — Conservez votre âme dans une belle égalité d'humeur, dans un même éloignement des sentiments exagérés ; vous ferez ainsi régner autour de vous par l'affabilité de vos manières une atmosphère calme et reposante.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

II

LE BEAU MAY

Jeanne était donc très pieuse, elle se confessait et communiait souvent, très aimée de ses com-

pagnes, particulièrement de Mengette et d'Hauviette, qui étaient à peu près de son âge et qui ne lui reprochaient que d'être trop dévote. Elle était secourable, aumônière, elle visitait les malades comme Simon Musnier qui racontera avec émotion « qu'elle lui relevait le cœur. » Elle était la joie, l'honneur et la fierté de la maison. Très intelligente et travailleuse, elle avait une parole charmeuse. Cependant elle ne savait ni lire ni écrire. « Je ne sais ni A ni B, » dira-t-elle le 29 mars 1429 à ses examinateurs de Poitiers ; mais, pendant les loisirs forcés que lui laissera la guerre, l'hiver suivant, dans les châteaux de la Loire, elle apprendra sûrement à lire et à écrire, car le travail intellectuel lui était agréable et elle avait une extraordinaire faculté d'assimilation.

Elle aimait aussi les amusements de son âge. Mais si elle s'y adonnait, c'était surtout pour faire plaisir à ses compagnes, et quand elle prenait ses ébats au Bois Chesnu ou auprès du beau May, sa pensée était plus haute et son cœur était à l'église.

Laissons-la raconter aux juges de Rouen ses jeux naïfs avec ses jeunes amies.

I

« Assez près du village de Domremy, il y a un arbre appelé l'arbre des Dames, d'autres l'appellent l'arbre des fées. Près de cet arbre est une fontaine.

« C'est un grand arbre, un hêtre. Voilà pourquoi on l'appelle le beau May. On le disait appartenir au chevalier Pierre de Bourlémont. J'ai été m'y promener avec d'autres jeunes filles, et je faisais, sous son ombrage, des guirlandes pour la statue de Notre-Dame de Domremy.

« Plusieurs fois j'ai entendu les anciens dire que dames les fées s'y donnaient rendez-vous. Une femme, nommée Jeanne, la femme du maire Aubéry, de Domremy, qui est ma marraine, a dit devant moi qu'elle y avait vu ces dames les fées, mais je ne sais pas si c'est vrai. Jamais, que je sache, je n'ai vu les fées auprès de l'arbre, et je ne sais pas si oui ou non je les ai vues ailleurs. J'ai vu les jeunes filles suspendre des guirlandes aux branches de cet arbre ; j'en ai quelquefois suspendu avec mes compagnes. Tantôt nous les emportions, tantôt nous les laissions. »

Gérardin d'Epinal parlera aussi de cet arbre au procès de réhabilitation : « J'ai vu, dira-t-il, les châtelains et les châtelaines de Domremy une fois ou deux, au printemps, munis de pain et de vin, aller manger sous cet arbre. C'est qu'alors il a la beauté des lis : ses rameaux s'étendent au loin, ses feuilles et ses branches tombent jusqu'à terre. Les filles et les jeunes gens du village ont coutume, le dimanche des Fontaines, — le dimanche *Lœtare*, — d'aller vers cet arbre ; leurs mères leur font des gâteaux, et petits garçons et petites filles vont faire des fontaines sous son ombre ; ils y chantent, ils y dansent, ils reviennent ensuite à la fontaine des *Rains*, et mangent leur pain en se désaltérant à leurs eaux. »

La femme Aubéry aura transformé dans son imagination les châtelaines en fées, et elle fit ce récit à Jeanne qui en fut très frappée. Mais elle n'a jamais vu les fées, elle, ni là ni ailleurs. Elle était tout occupée à ses guirlandes pour Notre-Dame de Domremy. Elle emportait les unes et laissait les autres suspendues aux branches pendantes du beau May, qui, lorsqu'il était en fleurs, ressemblait à un grand lis.

C'étaient alors ses jeux d'enfant.

« Mais depuis que j'ai su que je devais venir en France, poursuit-elle, j'ai pris peu de part aux jeux et aux délassements, le moins que j'ai pu. Depuis que j'ai eu l'âge de pleine discrétion, — douze ans, — je ne sais pas avoir dansé auprès de cet arbre. Il peut se faire que quelquefois j'y aie dansé avec des enfants, mais j'y ai plus chanté que dansé. »

Rien n'était plus innocent que ces jeux auprès du beau May, ou autour des fontaines que creusaient les jeunes gens en mangeant les gâteaux que leurs mères avaient faits pour eux. On respire dans ces scènes champêtres le parfum d'une société chrétienne et tout imprégnée d'une saine joie, d'un bonheur où rien ne chargeait la conscience. On y voit Jeanne parmi ses compagnes faisant des rondes avec elles, se prêtant à ces plaisirs aimables plutôt qu'elle ne s'y donnait, prudente dans ses paroles. « Elle ne jurait pas, dira Jeanne, veuve de Thiesselin, son mot était « *sans faute*. » Je l'ai vue se confesser souvent à M. Guillaume Front, alors curé de la paroisse. Elle n'était pas danseuse ; mais parfois lorsque les autres jeunes filles chantaient ou dansaient, elle allait à l'église. » C'est ce qu'elle fit surtout « lorsqu'elle sut qu'elle devait venir en France. » Alors les pures réjouissances même du dimanche *Lœtare* ne lui disaient plus rien au cœur. Dans ce jour où l'Eglise donne aux fidèles comme un avant-goût des joies pascales, elle ne voulait plus connaître que les joies surnaturelles, elle fuyait les jeux et les délassements, et s'en venait à l'église pour demander à Dieu des lumières sur sa mission ; ses voix commençaient à l'instruire et elle ne fréquentait même plus le Bois Chesnu « qu'on voyait de la porte de son père, à une demi-lieue de distance. » Elle ignorait la prophétie populaire concernant ce bois.

« Quand je suis arrivée auprès de mon roi, dira-t-elle, quelques personnes me demandèrent si dans mon pays il n'y avait pas un bois qu'on appelait le Bois Chesnu, parce que, disait-on, il y avait des prophéties annonçant que non loin de ce bois devait venir une jeune fille qui ferait des merveilles, mais je n'y ai ajouté aucune foi. » (*Procès*, p. 66-68).

Donc rien de pur, rien d'innocent comme sa jeunesse, imprégnée des plus fraîches poésies de la nature, et des plus douces rosées de la grâce. Elle avait horreur du mal et, quand elle croyait en apercevoir l'ombre, elle fuyait à l'église, ou à Notre-Dame de Bermont. Elle aimait son église, les fêtes, les cloches. Quand le sonneur Perrin le

drapier négligeait de sonner les Complies, — ou la prière du soir — elle l'en reprenait doucement et lui promettait des cadeaux de laine s'il remplissait mieux son service. Elle avait une dévotion joyeuse, et elle était bien la plus gaie parmi ses compagnes par ses reparties, le charme qu'elle apportait à leur conter une histoire et à les rendre plus pieuses. Mais Mengette et Hauviette, ses préférées, étaient surtout rieuses, et elles l'accompagnaient jusqu'à la porte de l'église sans y entrer toujours. Non qu'elles fussent réfractaires à la prière, car c'étaient deux belles et bonnes âmes ; volontiers elles écoutaient Jeanne, elles l'aimaient et l'admiraient, mais elles trouvaient sans doute trop élevés les sommets de la contemplation et du sacrifice où elle respirait seulement à l'aise dans la compagnie de ses saintes.

II

C'est qu'aussi bien, à mesure qu'elle grandissait, elle s'intéressait aux affaires de France. On était très patriote dans la maison de Jacques d'Arc. Partout, le pays et jusqu'aux plus petits villages, étaient partagés en deux partis : les Armagnacs qui représentaient les Français, et les Bourguignons qui étaient Anglais. La France n'avait que des ennemis dans l'Est envahi. Chaumont était occupé par les Anglais. Louis, cardinal de Bar, était Armagnac, mais il avait cédé son duché au jeune René d'Anjou, qui avait pour tuteur Charles II, duc de Lorraine. Or celui-ci avait fait serment, le 22 mai 1422, entre les mains du duc de Bourgogne, Philippe le Bon — le fils de Jean sans Peur, qui avait été assassiné par les Armagnacs sur le pont de Montereau, — de tenir le parti des Anglais. — Charles II était donc ennemi du Dauphin. Il avait épousé une sainte, Marguerite de Bavière, et l'avait délaissée pour une fille de rien, Alison Dumay, que le peuple plus tard traîna dans les rues et lapida ignominieusement. Il n'avait ni sens politique, ni honorabilité, ni moralité. Donc même dans l'Est, la France ne recevait partout que des réponses de mort.

La Hire tient encore à Vitry, et Baudricourt à Vaucouleurs, pour le Dauphin ; Robert de Saarbrück, le terrible damoiseau de Commercy, est également fidèle à la cause française. Mais Jean de Salm, gouverneur général du Barrois, se ligue avec Antoine de Vaudémont contre les Armagnacs. Antoine vient en 1422 faire le siège de Saint-Dizier qui tient pour les Français, et La Hire essaie vainement de le repousser. Jacques de Salm alors attaque l'église fortifiée de Sermaize, et Turlaut, le gendre de Jean de Vouthon, neveu d'Isabelle Romée et cousin germain de Jeanne d'Arc, est tué d'un coup de bombarde (avril 1423). Ces tristes nouvelles parviennent jusqu'à Domremy et excitent les ressentiments patriotiques de Jacques d'Arc, taciturne et décidé, qui use de l'autorité que lui ont acquise son titre de doyen et ses qualités de caractère et d'énergie pour faire expulser de Greux et de Domremy tous les Bourguignons. Au 1er octobre 1423, il n'en reste qu'un, Gérardin, au sujet duquel Jeanne dira à ses juges de Rouen : « J'aurais voulu lui voir ôter sa tête, si toutefois c'était la volonté de Dieu. » Le 7 octobre, Jacques d'Arc, doyen du village pour le roi, plaçait la double commune de Domremy et de Greux sous la garde de Robert de Saarbrück.

Jusqu'aux enfants de Domremy et de Maxey, ceux-ci bourguignons, qui se livrent des batailles, d'où Jeanne voit revenir ses frères meurtris et sanglants, *bene læsi et cruentati*.

« Cette Marche de la Lorraine, aux frontières d'Allemagne, écrit Henri Wallon, n'était pas le chemin des Anglais ; ils l'avaient laissée aux entreprises des Bourguignons, qui, au nombre de quatre ou cinq cents partisans, ravagèrent le pays. A l'approche d'une de ces troupes, on parquait les bestiaux dans l'île formée devant le village par les deux bras de la Meuse. » Un jour même, tous les habitants s'enfuirent à Neufchâteau. Jeanne y suivit ses parents et y demeura quatre ou cinq jours chez une honnête femme nommée la Rousse, mais elle ne quitta pas un instant son père et sa mère.

C'est ainsi que se passèrent les jeunes années de Jeanne d'Arc, dans une piété ardente, et dans ces visions de guerre, sa piété tenait sans cesse son âme unie à Dieu, sa pensée habitait l'église, où elle aimait à se confesser et à communier, l'église où son âme avait revêtu sa blancheur baptismale, où elle avait fait sa première communion. On s'arrête songeur devant ces fonts baptismaux où fut apportée cette petite fille qui devait par sa vaillance et par sa foi, sauver les destinées de la France. Puis on la voit plus tard s'approcher avec sa mère de la Table Sainte où elle reçoit son Dieu avec un indicible amour, escortée des anges invisibles qui l'admirent et qui adorent. Le baptistère est le même, il n'a changé en rien, sauf qu'il est chargé des plus précieux souvenirs. C'est dans cette église où elle accourait empressée de la maison ou des champs à l'appel de la cloche qu'elle a prié, qu'elle a pleuré, quand elle réfléchissait aux désastres du royaume, et qu'elle repassait dans son esprit les paroles graves et sobres de son père sur les grands malheurs du pays, ou bien les récits d'Isabelle Romée sur le siège de Sermaize où le sang de son neveu Turlaut avait coulé pour la France. Mais elle-même déjà avait reçu des lumières célestes touchant sa mission, elle en était effrayée et ravie, et elle les renfermait dans son cœur.

III

SAINT MICHEL

Jeanne d'Arc avait dû se rendre à Sermaize avec ses frères plusieurs fois pour y visiter la parenté. Dans cette famille qui était très unie, on partageait les joies, on compatissait aux douleurs communes. L'âme très tendre de Jeanne souffrait des peines de tous, et particulièrement des malheurs de la France. Elle souffrait seule, n'osant communiquer ses anxiétés à son père et à sa mère qu'elle voyait très affligés et contenant leur chagrin, avec cette force triste

et silencieuse du paysan qui se heurte à l'inéluctable. Dieu qui avait préparé Jeanne à sa mission par la prière, la foi, la souffrance intime, daigna l'éclairer enfin quand elle eut treize ans, un jour d'été, à l'heure de midi, dans le jardin de son père, par une vision inoubliable qui fut suivie de beaucoup d'autres pendant quatre ans. Dieu le voulut ainsi parce qu'il entendait faire son éducation surnaturelle, que toute éducation est une œuvre lente, et qu'étant maître du temps il ne précipite rien. Nous la laisserons raconter elle-même ce qu'elle vit, entendit et éprouva.

I

On pense que la première apparition de ses voix eut lieu la veille de l'Ascension 1424 :

« J'étais dans ma treizième année, dira-t-elle à ses juges de Rouen, quand Dieu m'envoya une voix pour m'aider à me conduire. La première fois, j'eus grande frayeur. La voix vint sur le midi durant l'été, dans le jardin de mon père. J'étais alors à jeun, mais je n'avais pas jeûné le jour précédent. J'entendis la voix sur le côté droit, vers l'église. Rarement je l'entends sans voir une clarté : cette clarté est du côté d'où la voix se fait entendre. Il y a là le plus souvent une grande clarté.

« Quand je suis venue en France, j'entendais souvent la voix.

« La voix était vénérable et je suis convaincue qu'elle venait de Dieu. Après l'avoir entendue trois fois, je connus que c'était la voix d'un ange. Cette voix m'a toujours bien gardée et je l'ai bien comprise.

— « Quel enseignement pour le salut vous donnait cette voix ?

— « Elle m'a appris à me bien conduire et à fréquenter l'église. Elle me disait qu'il fallait de toute nécessité venir en France. Cette fois l'interrogateur ne saura pas de moi sous quelle forme la voix m'apparaissait.

« Cette voix me disait deux ou trois fois par semaine qu'il me fallait quitter mon pays et venir en France. Mon père ne sut rien de mon départ. La voix m'ordonnait de venir en France, et je ne pouvais plus m'endurer au lieu où j'étais. La voix me disait que je ferais lever le siège mis devant la ville d'Orléans. Elle me dit dans la suite d'aller vers Robert de Baudricourt, à la forteresse de Vaucouleurs dont il était le capitaine, et qu'il me donnerait des gens pour me conduire. Je lui répondais : « Je ne suis qu'une pauvre fille qui ne sait pas monter à cheval et qui n'entend pas la guerre. »

La première fois qu'elle entendit ses voix, elle était à jeun, dit-elle, et elle n'avait pas jeûné le jour précédent. Si le jour où elle les entendit est la veille de l'Ascension, rien n'est plus naturel : elle n'avait pas jeûné l'avant-veille, parce qu'elle avait remis à la veille de la solennité l'accomplissement de cet acte de pénitence auquel d'ailleurs elle n'était pas obligée. Elle jeûna avant l'âge prescrit par l'Eglise, puisque l'année de son martyre, 1431, elle jeûna tout le Carême (*Procès*, p. 70).

La voix lui parle, elle est accompagnée de clarté, elle vient du côté de l'église, où les anges prient devant le saint tabernacle ; elle est « vénérable » et persuasive, et elle ne donne que des conseils de piété. Elle « apprend à Jeanne à se bien conduire et à fréquenter l'église. » Et cette voix est si douce, si pénétrante, si lumineuse, que la jeune fille fait aussitôt vœu de virginité (*Procès*, p. 28). Elle comprend que pour accomplir l'œuvre de Dieu, il faut qu'elle soit toute bonne et toute pure. Autrement elle n'oserait pas parler à S. Michel ni à ses Saintes. Celles-ci sont chargées de « la gouverner. » Elles commencent donc par lui inspirer de leur ressembler, de rester vierge comme elles, afin de ne pas être trop indigne d'elles. Et désormais elle continue à vivre dans leur céleste compagnie, à les contempler, comme une sœur plus jeune se plaît à regarder des sœurs aînées, plus parfaites et plus raisonnables qu'elle, qui lui multiplient les bons avis. Ces voix ne peuvent venir que de Dieu, car elles ne parlent que de Dieu, elles lui enseignent comment elle doit se conduire pour être agréable à Dieu et pour sauver son âme.

Et qu'on ne dise pas que ces voix qu'elle entend, S. Michel et les Saintes qu'elle voit, ces paroles religieuses, ne sont que des effets de son imagination, des illusions mystiques, des hallucinations. Jeanne n'est pas une mystique ; on ne trouve point ce caractère dans son pays, dans sa race, ni dans sa famille. Sur les Marches de Lorraine et de Champagne, on a l'esprit positif, le sens aigu des réalités. La Champagne est le pays du bon sens, de la spontanéité avisée et joyeuse, des reparties fines, comme on le voit dans les récits de Joinville, comme nous le constaterons dans toute la vie de Jeanne, particulièrement dans son procès, où d'un mot elle renverse les argumentations les plus laborieuses, les plus subtiles, déconcerte ses juges et les réduit au silence.

Aussi bien les illuminés, les hallucinés sont des natures nerveuses, souffreteuses, maladives, jamais égales à elles-mêmes, avec des transports et des dépressions d'âme. Jeanne était une forte fille des champs, « grande et moult belle, de grande force et puissance, » disent les chroniqueurs du temps, douée d'une santé magnifique, dans tout l'épanouissement d'une beauté saine et robuste ; avec une voix douce, calme et forte, une voix de femme très harmonieuse. Rien donc qui rappelle les mièvreries langoureuses ou l'exaltation d'une illuminée.

II

Mais quel était cet ange qui lui parlait, cette voix qui la sollicitait, qui la pressait deux ou trois fois par semaine de venir en France — non pas que Domremy ne fût pas en France, mais la France, pour elle, c'était le cœur du pays de France, Orléans et Paris.

Elle va nous le dire dans son interrogatoire du 27 février.

Ses juges lui demandent quel est de tous les personnages qui lui apparaissent celui qui est venu le premier. Elle répond :

— C'est S. Michel qui est venu le premier.

— Quelle est la voix qui vint à vous la première dans votre treizième année ?

— Ce fut S. Michel que je vis de mes yeux. Il n'était pas seul, il était accompagné de beaucoup d'anges du paradis. Ce n'est que sur le commandement de Dieu que je suis venue en France.

— Avez-vous vu les anges corporellement et réellement ?

— Je les ai vus de mes yeux du corps, aussi bien que je vous vois vous-même. Quand ils s'éloignaient, je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'eussent emportée avec eux.

On lui pose des questions puériles, elle y répond avec vivacité et enjouement : « S. Michel avait-il des vêtements ? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? — Avait-il des cheveux ? — Pourquoi les lui aurait-on coupés ? Je ne sais rien de ses vêtements. Je ne sais pas s'il avait des cheveux. » Elle ne songeait guère aux habits quand elle considérait le visage auguste et bon de S. Michel « qui était en la forme d'un vrai prud'homme » (17 mars).

Mais comment sut-elle que c'était S. Michel et que ceux qui l'accompagnaient étaient des anges ? Si c'était le mauvais ange ?...

— « Je les connus par le parler et le langage des anges, et je crois fermement que c'étaient des anges. Je connaîtrais bien si c'était S. Michel ou quelqu'un qui cherchât à le contrefaire. A la première fois, je fus en grand doute si c'était S. Michel. J'eus grand peur pour cette première fois, et je le vis maintes fois avant de savoir que ce fût S. Michel. »

Comment acquit-elle la certitude que c'était le céleste Archange :

— « Il m'enseigna et me montra tant de choses que je crus fermement que c'était lui. Sur toutes choses il me disait que je fusse une enfant bonne, et que Dieu m'aiderait. Entre les autres choses, il me disait que je viendrais au secours du roi de France. Ce que l'ange m'enseigna est dans ce livre, — sans doute le registre de Poitiers, — et l'ange me racontait la pitié qui est dans le royaume de France. Je crois les dits et les faits de S. Michel qui m'est apparu comme je crois que N.-S. Jésus-Christ souffrit mort et Passion pour nous. Ce qui me meut à le croire, c'est le bon conseil, confort et bonne doctrine qu'il m'a faits et donnés. »

On ne pouvait répondre plus théologiquement. Est-ce qu'un mauvais ange lui aurait enseigné une bonne doctrine, l'eût pressée d'être une enfant bonne, de rester vertueuse et de fréquenter l'église ? L'Ange des ténèbres qui est un ange de trouble, un ange qui jette l'obscurité dans l'esprit et le découragement dans le cœur, lui eût-il inspiré cette confiance, cette sécurité, cette clarté dans ses desseins, ce « confort » qui la soutient, cette force et cette joie qui l'animent ? Son bon sens est une sûre théologie qui lui fait tirer des conclusions logiques et certaines. C'est donc S. Michel qui lui apparaît :

— « Aussi fermement que je crois que N.-S. Jésus-Christ a souffert la mort pour nous racheter des peines de l'enfer ; aussi fermement je crois que ce sont S. Michel et S. Gabriel, sainte Catherine et sainte Marguerite que Notre-Seigneur m'envoie pour me conforter et me conseiller. »

Quelle grande œuvre c'était que la formation de l'âme de Jeanne et que le salut de la France, pour que Dieu mette ainsi en mouvement tout le ciel ! C'est S. Michel d'abord, le chef des bons anges, le vainqueur de Satan, le plus beau et le plus puissant des esprits célestes, qui est chargé d'instruire et de réconforter Jeanne. Il lui apprendra qu'il faut tout sacrifier pour Dieu, qui est au-dessus de tout, *quis ut Deus ?* que Jeanne doit lui consacrer sa vie, demeurer pieuse et bonne parce que Dieu le veut, et sauver au prix de tous ses efforts, de toutes les fatigues, de tous les mépris, au prix de son sang, s'il le faut, cette France si malheureuse, qui est la nation chérie de Dieu. Ensuite c'est S. Gabriel, l'Ange de l'Annonciation, qui lui est envoyé comme il a été envoyé à la Sainte Vierge, à Nazareth. Après l'Incarnation, l'œuvre du salut de la France que le Christ aime est l'une des plus grandioses qu'ait conçue la Sagesse éternelle. L'ange Gabriel viendra donc aussi travailler à son éducation surnaturelle et nous le reverrons dans les derniers jours de Jeanne accourir pour la visiter et la soutenir dans les dures perspectives du martyre. Et ce n'est pas tout, voici les saintes, jeunes et héroïques comme elle, qui lui apporteront leurs consolations et leurs lumières. Elles sont députées pour cela par S. Michel.

— « Quand S. Michel vint vers moi, déclare-t-elle, il me dit que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient. Il m'ordonna de me conduire d'après leurs conseils, qu'elles étaient ordonnées pour me diriger et me conseiller en ce que j'aurais à faire, que je les crusse de ce qu'elles me diraient, que tel était le commandement de Notre-Seigneur. » (*Procès*, p. 169-170).

Arrêtons-nous à contempler la céleste physionomie de ces douces saintes.

POUR UNE VÊTURE ET UNE PROFESSION

II

VOCATION D'AMOUR

Dilexit multum.
(Luc, VII, 47).

Mes Sœurs,

Si l'on vous adressait cette question : « Pourquoi vous présentez-vous ou prenez-vous part à cette cérémonie ? » toutes, vous devriez répondre : « Parce que nous aimons Dieu et que nous voulons l'aimer de plus en plus. »

Oui, l'amour de Dieu que l'Esprit-Saint a formé lui-même en vous, est le véritable inspirateur de votre vocation religieuse et de la démarche que vous accomplissez en ce moment.

Voyez ce que fait ou ce que peut faire l'amour humain. Une mère infortunée, réduite à la plus grande misère, ne pouvait plus, parce que la source de son lait était tarie, donner le breuvage accoutumé à son petit enfant. Celui-ci poussait alors des gémissements et, par ses cris et les agitations de ses petits bras, il demandait à sa mère d'apaiser sa faim ; et la pauvre mère ne pouvait lui donner que les larmes qui s'échappaient de ses yeux !... Que faire ?... Elle va donc voir mourir le fruit de ses entrailles, et elle va le voir mourir de faim ?...

Non, non, l'amour maternel est inventif et généreux. Cette femme saisit un morceau de fer, elle déchire dans son bras une veine et, y appliquant les lèvres de son enfant qui déjà se mourait, elle lui fait boire son sang ; lui ayant ainsi donné une seconde fois la vie, mais aux dépens de la sienne propre, elle expire victime de son amour !

Je vous le demande et je vous en fais juges, à quels sacrifices, à quelle mort l'amour de Dieu ne provoquera-t-il pas, lorsqu'il s'agira de la gloire de Dieu et du salut des âmes ?... De quelle sublime puissance ne sera-t-il pas capable ?

Je voudrais donc montrer ce que peut une âme qui aime Dieu ; et, pour y réussir, vous rappeler que si c'est l'amour de Dieu qui vous a *fait suivre* votre vocation, c'est encore l'amour de Dieu qui vous *fera persévérer* dans cette sainte vocation jusqu'à la mort.

I

Quand on a dit à Dieu : « *Je vous aime,* » on lui a tout dit ; il n'y a rien de mieux à lui dire ou à lui offrir. C'est le cas de répéter ces paroles demeurées fameuses : « Dix mille mots précèdent ce mot : *Je vous aime,* mais aucun ne vient après dans aucune langue ; c'est le plus fort, c'est le plus grand, c'est celui qui termine tout. Et quand on l'a dit une fois (à Dieu) il n'y a plus qu'une ressource, c'est de le lui répéter à jamais, parce que jamais on ne pourra lui dire rien de mieux, parce que la bouche de l'homme ne va pas plus loin, parce que son cœur ne va pas au delà. » (Lacordaire).

L'amour de Dieu est donc l'acte suprême de l'âme et le chef-d'œuvre de l'homme. Il rend capable de tous les sacrifices, il transfigure, il élève, il approche de Dieu, il unit à Dieu par une communauté de pensées, de désirs et de sentiments ; il permet de redire avec S. Paul : « Et maintenant qui pourra jamais me séparer de vous, ô mon Dieu ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la privation ? Sera-ce le glaive, le péril, la persécution ? — Non, car en vous aimant, je suis au-dessus de toutes ces craintes : ni la vie, ni la mort, ni les puissances, ni la force, ni le présent, ni l'avenir... rien ne pourra me séparer de vous ! » (Rom., VIII, 35-39).

Mes Sœurs, vous aussi, vous aimez le bon Dieu, puisque vous avez tout quitté pour lui !... Un jour, dans l'intime de votre âme, il vous a fait entendre sa voix, il vous a dit : « Ma fille, sors et tu me verras. *Egredere !* » Sors de ton pays, de ta famille, de toi-même. Tous ces amours de la terre sont bons, mais tant de fois entachés de corruption, d'ambition et d'égoïsme !... Tu as une patrie ; viens, et je te donnerai l'univers pour héritage... Tu as une famille ; éloigne-toi d'elle, et je te donnerai une famille plus grande, plus noble, plus belle... Tu as des amis ; quitte-les, et je te ferai des amis innombrables comme les étoiles du ciel !... Sors de toi-même, surtout : tes habitudes, tes penchants, tes goûts trop naturels, trop humains, déracine-les, arrache-les pour ne plus avoir que le goût de Dieu, l'habitude de Dieu, pour ne plus avoir d'inclination que pour Dieu... Car le but, c'est Dieu ; l'obstacle, c'est toi ; l'ennemi, c'est la chair et l'orgueil ; les armes pour le vaincre, c'est la pénitence et l'humiliation.

Et vous avez écouté la voix de Dieu ; vous êtes venues à lui ; et vous avez cédé volontiers et généreusement à l'appel qu'il vous a fait — et vous me diriez que l'amour de Dieu n'est pas la cause de toutes ces immolations et de tous ces dévouements ? Et vous me diriez que si vous n'aviez pas aimé Dieu, vous auriez eu le courage de commencer et de continuer une vie toute de contrainte, de gêne, de renoncement, d'humiliation et de crucifiement ?...

Non, non, sachez vous le redire à vous-mêmes, sans l'amour de Dieu, il y a longtemps que vous auriez repassé le seuil de cette maison pour ne plus y revenir, et que vous auriez repris votre liberté d'autrefois. C'est l'amour de Dieu mis en vous par le Saint-Esprit et développé par les premières invocations apprises sur les genoux maternels, c'est l'amour de Dieu mieux compris par les instructions du pasteur, c'est l'amour de Dieu alimenté et fortifié par la sainte communion qui vous a rendues capables de soutenir et même d'accepter joyeusement les épreuves diverses de ces premiers mois de vie religieuse.

Cet amour de Dieu n'atteint point, c'est vrai, le degré d'héroïsme auquel les grands saints parviennent à l'élever ; mais, tel qu'il est dans votre cœur, il possède assez de puissance pour vous faire demander aujourd'hui la faveur d'appartenir plus complètement à N.-S. Jésus-Christ.

Pour la prise d'habit, appeler l'attention sur les détails suivants :

1° Voile d'une extrême blancheur, symbole de la pureté de l'âme. — 2° Chevelure disparue, et bandeau remplaçant pensées vaines et superflues, indiquant efforts pour rejeter toutes les vanités du monde pour ne s'occuper que de Jésus, Epoux de l'âme. Bandeau indique aussi modestie. — 3° Robe de couleur sombre remplaçant parure mondaine et enveloppant le corps comme un suaire. — 4° La médaille ou la croix au lieu des bijoux du monde. — 5° La ceinture, symbole de la force nécessaire pour persévérer. — 6° Le chapelet suspendu, douce chaîne qui enlace à la Mère du ciel, emblème de l'esprit de prière qui doit sans cesse animer la religieuse.

Pour la profession :

1° Le monde nie pratiquement le souverain domaine de Dieu ; par la profession, la religieuse le reconnaît solennellement, puisqu'elle lui abandonne sans réserve tous les biens qu'elle déclare avoir reçus de lui, l'unique auteur de tout don. — 2° Le monde condamné par Notre-Seigneur recherche fortune, licence, plaisirs ; la religieuse, pour affirmer que l'Evangile est la seule règle de conduite, renonce à ses biens, à sa liberté, à toutes les jouissances permises. — 3° Le monde fuit la croix et le chemin de la croix ; la religieuse choisit et demande la croix ; elle s'engage résolument dans le chemin de la croix par la pratique journalière de ses vœux, vrais clous de la Passion, qui la fixent sur le bois du sacrifice...

Voilà ce que fait faire l'amour de Dieu. C'est ce même amour de Dieu, mes Sœurs, qui vous fera persévérer jusqu'à la mort, qui maintiendra entre vous et le saint habit que vous allez prendre, entre vous et les vœux que vous allez prononcer, une union indestructible : c'est ce que je vais vous rappeler.

II

Disons-le, les premiers pas dans la vie religieuse ne sont pas les plus douloureux. Dieu les a faits avec vous, et souvent il vous a portées plutôt que vous ne l'avez suivi... Heureuses années, jours de bonheur, moments de célestes délices et d'ineffables douceurs que l'on trouve presque toujours au seuil de la vie religieuse, qui soutiennent dans les épreuves rendues nécessaires, donnent le courage de continuer la lutte et font désirer le ciel dont ils ne sont pourtant qu'une ombre pâle et une faible image !

Mais souvent, et plus souvent peut-être, lorsque nous sommes plus ou moins avancés dans la route de la vie religieuse, lorsque déjà nous avons passé nombre d'années dans le service de Dieu, tout d'un coup Dieu semble se retirer et disparaître, nous laissant nous-mêmes avec nous-mêmes, pour nous faire consentir librement et d'une manière désintéressée au choix que nous avons fait de lui...

Ah ! voici le moment pénible, douloureux, décisif ; voici comme l'entrée du Calvaire : la croix, la croix seule se présente à nous ! Aurons-nous le courage d'avancer, de saisir, d'embrasser cette croix que nous ne connaissions pas encore ? Dieu regarde, Dieu attend !... Mes Sœurs, quelle est celle d'entre vous, — je m'adresse aux plus anciennes, — qui n'ait présente à l'esprit cette heure cruelle, à jamais inoubliable, dans laquelle, sans savoir pourquoi, elle ne trouvait plus de consolations, plus de ferveur sensible, plus de goût pour la piété, plus d'attraits pour la pénitence, plus aucun entraînement vers Dieu ? Non, plus rien que des craintes, des angoisses, des larmes d'agonie... un cœur comme percé de mille traits, déchiré et coulant du sang goutte à goutte... une âme torturée, souffrant sous les étreintes d'un mal qui l'étouffe et sous le poids d'une tristesse qui l'accable : tel est l'état où Dieu, pour des raisons connues de lui seul, a mis l'une ou l'autre d'entre vous. Laissez-moi ajouter que tel est l'état où Dieu nous mettra lorsqu'il voudra savoir si réellement nous lui sommes dévoués, si nous avons fait de lui un choix sincère, désintéressé, vraiment irrévocable, en un mot, si nous l'aimons.

Ah ! mes Sœurs, lorsque cette épreuve commencera pour vous (je le répète, il est bien difficile que personne y échappe), ne reculez pas, laissez-vous attacher à la croix, laissez-vous crucifier ! C'est maintenant qu'il faut montrer votre amour pour Dieu... L'amour de Dieu ne s'épargne pas, il se donne tout entier, il souffre, il s'immole !... Hé quoi ! lorsque nous connaissons des milliers de mondaines qui se torturent et s'exterminent de mille façons pour plaire à une idole de chair et en être aimées, nous verrions des âmes consacrées à Dieu, des religieuses reculer devant des souffrances moindres quand il s'agit de plaire et de témoigner leur amour au Roi éternel des cieux, au Dieu infiniment parfait, infiniment bon et infiniment aimable, qui les a aimées le premier jusqu'à mourir pour elles, les a choisies ensuite pour épouses, en attendant qu'il en fasse des reines dans son Palais des Cieux ?... Serait-il possible qu'un tel spectacle vînt nous affliger ?... Ah ! sachons-le bien, on ne se fait pas religieux pour jouir, mais pour souffrir ! Et Notre-Seigneur ferait une grande grâce à chacune de vous, s'il lui donnait une parfaite intelligence de ces paroles tombées, un jour, des lèvres de la Vén. Mère Mechtilde, fondatrice des Sœurs Bénédictines du St-Sacrement : « Les épouses d'un Dieu crucifié ne doivent être couvertes que d'ignominies, rassasiées que d'opprobres, couronnées que de croix ! »

Donc, mes Sœurs, quoi qu'il vous arrive maintenant ou plus tard, soyez généreuses et fidèles ! Songez que vous avez fait alliance avec Jésus, et que si cette alliance ne peut se faire que par le sacrifice, elle ne peut non plus se maintenir que par le sacrifice : sacrifice de vos aises, de vos goûts, de vos préférences, de votre volonté, de votre santé, de votre vie s'il le faut, sacrifice de tout ce qui est vous, en un mot, l'amour de Dieu jusqu'à l'oubli et au mépris de vous-mêmes, jusqu'au renoncement, jusqu'à l'anéantissement complet !...

O mon Dieu, faites-nous donc comprendre, oui, faites-nous comprendre qu'il nous faut nous dépouiller de nous-mêmes, mourir à nous-mêmes, crucifiés au monde et aux créatures, pour vivre en vous, de vous, avec vous seul ! Mais imprimez aussi bien avant et fortement dans notre âme que votre amour est fort comme la mort, que son zèle est inflexible comme l'enfer, et que rien ne peut éteindre l'ardeur de ses feux et de sa flamme !

Ah ! ils avaient tout donné à Dieu ; ils aimaient Dieu par-dessus tout, et ils étaient heureux, ces chrétiens de tout âge, de tout rang, de toute condition, jeunes gens et vieillards, vierges et veuves, princes et esclaves, qui étaient entassés dans des prisons fétides, déchirés par des ongles de fer, mutilés par les coups de massue, ensevelis sous les suppliciés de la dernière heure et qui chantaient le *Magnificat* parce qu'ils avaient été dignes de souffrir pour le Crucifié du Calvaire ! Et depuis 1900 ans, Jésus-Christ demande des apôtres et des martyrs à toute postérité qui se lève, et trouve des apôtres et des martyrs au sein de toutes les générations. De nos jours comme aux jours des catacombes, en effet, on meurt pour le nom de Jésus-Christ chez les peuples à lui conquérir ; on meurt au service de la vérité dans les fatigues de l'apostolat et de l'enseignement religieux ; on souffre et on meurt dans tous les dévouements et les œuvres de charité qui enveloppent comme d'un manteau divin le monde de la douleur, de l'ignorance et de la faiblesse.

Désormais, mes Sœurs, vous aurez votre place providentielle dans ce monde de la douleur, de l'ignorance et de la faiblesse. La douleur, vous la consolerez ; l'ignorance, vous la dissiperez ; la faiblesse, vous la soutiendrez. Dans ce travail surhumain, dans l'exercice de votre vocation, dans ces immolations de chaque jour, vous saurez dire et répéter sans cesse : « C'est pour vous, mon Dieu, c'est parce que je vous aime. Je vous aime, voilà l'explication, la force, l'aliment de ma vie. Je vous aime plus que tout, au-dessus de tout, de préférence à tout, et je veux que mon dernier soupir s'exhale et que le dernier battement de mon cœur s'arrête dans cet acte d'amour !... »